



Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le vendredi 14 novembre 2014 à 19h00, au Centre administratif, 2046, chemin St-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4.

Présent:	Isabel Béland	Commissaire-parent
	Stephen Burke	Président
	Sara Downs	Commissaire
	Christian Falle	Commissaire-parent
	Debbie Ford-Caron	Commissaire
	Chantal Guay	Commissaire
	Kevin Jack	Commissaire
	Wyna Marois	Commissaire
	Stephen Nellis	Commissaire-parent
	Esther Paradis	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Patsy Poulin	Commissaire-parent
	Jean Robert	Vice-président
	Jo Rosenhek	Commissaire (par téléphone) (arrivée à 19h31)
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire
	Aline Visser	Commissaire
Absent:	Heather Clibbon	Commissaire
Également Présents:	Laurent Després	Directeur du service des ressources financières et matérielles
	Gina Farnell	Directrice des services éducatifs complémentaires
	François Garon	Technicien en informatique
	Pierrette Laliberté	Directrice générale adjointe
	Patti L. Moore	Secrétaire générale
	Marty Patterson	Président de la SECQ (quitté à 21h05)
	Melanie Simard	Secrétaire de gestion
	Mark Sutherland	Directeur des services de l'enseignement

14-11.01 Ouverture de la séance

Le Président déclare la séance ouverte à 19h04.

14-11.02 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ; d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

14-11.03 Période de questions réservée au public

Il n'y a eu aucune question.

14-11.04 **Période de questions réservée aux élèves**

Aucun élève n'était présent.

14-11.05 **Correspondance des élèves**

Il n'y a eu aucune correspondance.

14-11.06 **Confirmation des noms des candidats élus, résultats du processus électoral et les noms des commissaires-parents**

Patti Moore, Secrétaire générale a distribué une liste des noms des candidats élus par acclamation tel que présentée en **annexe 1** de ce procès-verbal.

14-11.07 **Confirmation par la Secrétaire générale a propos des déclarations de conflits d'intérêts**

Patti Moore, Secrétaire générale a mentionné qu'elle avait reçu trois déclarations de conflits d'intérêts des commissaires et invite les autres membres de faire pareil si tel est le cas.

14-11.08 **Serments d'entrée en fonction**

Commissaires :

Sara Downs, Debbie Ford-Caron, Chantal Guay, Kevin Jack, Wyna Marois, Esther Paradis, Jean Robert, Jo-Ann Toulouse, Aline Visser, élus par acclamation lors des Élections scolaire du 2 novembre 2014 ont signés un serment en jurant solennellement de remplir fidèlement leurs fonctions de commissaire durant leur mandat au mieux de leur jugement et de capacité.

Commissaires-parents :

Isabel Béland, Représentante au niveau primaire; Christian Falle, Représentant des régions éloignées; Stephen Nellis, Représentant au niveau secondaire; P. Poulin, Représentante des besoins spéciaux; tous nominés par leurs pairs, ont signés un serment en jurant solennellement de remplir fidèlement leurs fonctions de commissaires-parents pour l'année scolaire 2014-2015, au mieux de leur jugement et de capacité.

Stephen Burke, Président a informé les membres que Heather Clibbon - Circonscription #6, Jo Rosenhek - Circonscription #5 et lui-même ont prêtés serment devant le Directeur général, qui avait été désigné à cet effet.

14-11-09

Décision concernant la rémunération des commissaires

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J. Rosenhek et RÉSOLU qu'à partir du 2 novembre 2014, la rémunération totale disponible pour les 11 commissaires élus et les quatre commissaire-parents soit établi conformément à la somme payable décrites dans le décret #707-104 adoptée le 16 juillet 2014; et

QUE le montant total établi soit reparti entre les commissaires tel que suit :

Rôle	\$	Total
Président	15 718 + 6 148	21 866 \$
Vice-président (Conseil des commissaires)	6 148 + 3 000	9 148 \$
Vice-président (Comité exécutif)	6 148 + 1 500	7 648 \$
Commissaires (13)	6 148	6 148 \$

ET QU'un montant de 9 000 \$ soit réservé pour les frais de déplacement supplémentaires des commissaires; et

QU'un montant de 16 000 \$ soit réservé pour reconnaître la participation des commissaires aux différents comités et soit distribué une ou deux fois par année scolaire; et

QUE toutes sommes non dépensés générés par l'application du décret 707-104 soit soumis à l'attention du Conseil des commissaires.

La Commissaire E. Paradis a voté contre.

14-11.10

Décision relatives a la composition du Conseil des commissaires

a) Commissaires cooptés

Il est décidé à L'UNANIMITÉ qu'aucun commissaire coopté ne soit nécessaire en ce moment par le Conseil des commissaires de la Commissions scolaire Central Québec.

b) Nomination d'un vice-président

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par J. Rosenhek que Jean Robert soit Vice-président du Conseil des commissaires.

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par C. Guay que Jo-Ann Toulouse soit Vice-présidente du Conseil des commissaires.

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ; que les nominations cessent.

S. Burke a demandé à chaque candidat s'ils acceptent la nomination, Jo-Ann Toulouse a décliné. Par conséquent, Jean Robert est déclaré le Vice-président du Conseil des commissaires.

c) Nomination des commissaires aux comités 2014-2015**Comité exécutif**

Tel que stipulé dans la Loi sur l'instruction publique, le président est automatiquement membre du Comité exécutif.

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par E. Paradis que le Comité exécutif de la Commission scolaire Central Québec se composera de sept commissaires.

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ; que les membres du Comité exécutif pour l'année scolaire 2014-2015 soit comme suit : Stephen Burke, Président; Stephen Pigeon, Directeur général; Jean Robert, Vice-président et les Commissaires Heather Clibbon, Debbie Ford-Caron, Wyna Marois, Jo-Ann Toulouse, Aline Visser et la Commissaire-parent Isabel Béland.

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par W. Marois que les Commissaires ne reçoivent pas une allocation supplémentaire pour faire partie du Comité exécutif de la Commission scolaire Central Québec tel que stipulé dans le décret #707-104, car ce comité est la sagesse du Conseil des commissaires.

S. Burke a informé le Conseil qu'une majorité de 6 voix est nécessaire pour accepter ou refuser la motion.

Votes pour : W. Marois, E. Paradis, A. Visser

Votes contre: S. Downs, D. Ford-Caron, C. Guay, K. Jack, J. Robert, J. Rosenhek, J.-A. Toulouse

Motion refusé.

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ; que pour l'année scolaire 2014-2015, les commissaires suivants représentent le conseil au sein des différents comités de la Commission scolaire Central Québec:

Comité des ressources humaines : S. Burke, W. Marois, E. Paradis, J.-A. Toulouse;

Comité de vérification : K. Jack, J. Rosenhek, A. Visser;

Comité d'éthique et gouvernance : S. Burke, H. Clibbon, S. Downs, J.-A. Toulouse;

c) Nomination des commissaires aux comités 2014-2015**Comités consultative de transport :**

<u>CSCQ (Ville de Québec) :</u>	W. Marois, E. Paradis;
<u>CSCQ (Écoles Riverside) :</u>	D. Ford-Caron;
<u>C.s. de la Baie-James :</u>	J.-A. Toulouse;
<u>C.s. de la Capitale :</u>	Aucun commissaire, au besoin;
<u>C.s. de l'Énergie :</u>	C. Guay;
<u>C.s. de la Jonquière :</u>	D. Ford-Caron;
<u>C.s. de La Riveraine :</u>	S. Downs;
<u>C.s. de Portneuf :</u>	J. Rosenhek;
<u>C.s. des Appalaches :</u>	A. Visser;
<u>C.s. du Chemin-du-Roy :</u>	S. Downs;
<u>C.s. du Lac Saint-Jean :</u>	D. Ford-Caron;

Comités de relations de travaux :

<u>Directeurs d'écoles et de centre :</u>	J.-A. Toulouse, A. Visser;
<u>Cadres de service :</u>	S. Burke, J. Robert;

Comité d'évaluation du directeur général : H. Clibbon, S. Downs, D. Ford-Caron;

Comité de révision d'expulsion

<u>Chibougamau :</u>	J.-A. Toulouse;
<u>Jonquière :</u>	D. Ford-Caron;
<u>La Tuque :</u>	C. Guay;
<u>Québec :</u>	J. Robert;
<u>Shawinigan :</u>	S. Downs;
<u>Thetford Mines :</u>	A. Visser;
<u>Trois-Rivières :</u>	S. Downs;

Comité de révision d'une décision

<u>Chibougamau / Jonquière :</u>	D. Ford-Caron, C. Guay, J.-A. Toulouse;
<u>Québec :</u>	K. Jack;
<u>Thetford Mines :</u>	H. Clibbon, A. Visser;
<u>Trois-Rivières/Shawinigan/La Tuque :</u>	S. Downs, D. Ford-Caron, C. Guay;

Comité paritaire de la commission scolaire : A. Visser.

14-11.11 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2014

Il est PROPOSÉ par J.-A. Toulouse, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU; d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le vendredi 12 septembre 2014 tel que présenté.

Le Commissaire K. Jack s'abstient de voter.

14-11.12 Affaires découlant des séances précédentes

Il n'y a aucune affaire découlant des réunions précédentes.

14-11.13 Rapport du Président

Le Président a fait parvenir un rapport aux commissaires qui fait état des items suivants:

- Réunion de l'ACSAQ et Assemblée générale - 16 septembre 2014
- Party de retraite de Marielle Stewart - 17 septembre 2014
- Course annuelle 2014 « cross-country » de la CSCQ - 4 octobre 2014
- Réunion de l'ordre du jour - 29 octobre 2014
- Réunion avec les Ressources humaines - 11 novembre 2014
- Sessions de travail

14-11.14 Rapport du Directeur général

Le Directeur général a fait part au conseil des points suivants:

- a) Développement sur le plan stratégique
- b) Portes ouvertes: Écoles secondaire
- c) Taux d'obtention de diplôme 2013-2014
- d) Rapport sur les travaux de rénovations majeurs
- e) Mise à jour sur le projet de loi 100
- f) Mise à jour sur les négociations à venir
- g) Semaines d'appréciation
- h) Course annuelle 2014 "cross-country"
- i) Comité de relations de travail
 - i) Employés cadre - Directeurs, coordonnateurs et gestionnaires
 - ii) Directions d'école ou de centre (21 octobre 2014)
 - iii) Enseignants
 - iv) Professionnels (7 novembre 2014)
 - v) Personnel de soutien

Affaires nouvellesa) Trajet scolaire 11 : Recommandation de la Protectrice de l'élève

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ; que la Commission scolaire Central Québec adopte la recommandation de la Protectrice de l'élève, Mme Anne Letellier de St-Just, de maintenir le statu quo pour le parcours d'autobus #11; et

QUE le Département du transport scolaire de la Commission scolaire Central Québec fait un effort supplémentaire afin de déposer le deuxième groupe d'élèves plus rapidement; et

QUE le Département du transport scolaire de la Commission scolaire Central Québec réévalue le parcours d'autobus du Lac-Beauport chaque année scolaire selon l'endroit où la majorité des étudiants résident.

b) Révision du Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (dépôt)

Le Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires a été déposé aux fins de consultation.

c) Révision du Code de règles de procédure relatif aux séances du Conseil des commissaires (dépôt)

Le Code de règles de procédure relatif aux séances du Conseil des commissaires a été déposé aux fins de consultation.

d) Rétablissement des budgets au Programme d'aide aux devoirs et d'autres services spécifiques pour les élèves (adoption)

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a adopté le 20 août 2014, un budget qui représente une réduction significative dans les allocations de la Commission scolaire attribués au Programme Aide aux devoirs, lecture à l'école et aux mesures à prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école;

ATTENDU QUE le budget adopté en août dernier a alloué un montant de 75 000 \$ pour la tenue des Élections scolaires dans chacune des 11 circonscriptions de la Commission scolaire Central Québec;

ATTENDU QUE lors de la fin de la période de nomination pour les candidatures aux postes de Commissaires de la Commission scolaire et de Président, aucun des postes n'ont été contestés;

ATTENDU QUE le 9 octobre 2014, le ministre Yves Bolduc a écrit à tous les Présidents de la province en leur rappelant l'adoption récente par l'Assemblée nationale d'une motion de ne pas permettre aux Commissions scolaires de réduire les montants consacrés à l'aide aux devoirs, la lecture à l'école et aux mesures pour combattre l'intimidation et la violence;

d) Rétablissement des budgets au Programme d'aide aux devoirs et d'autres services spécifiques pour les élèves (adoption) (continué)

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec estime que l'argent économisé en n'ayant pas d'Élections doit absolument être retourné aux élèves;

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ; que les compressions budgétaires initiales faites au Programme d'aide aux devoirs et aux autres programmes identifiés dans la lettre du ministre datée du 9 octobre 2014, seront rétablis; et

QUE le Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le Premier ministre du Québec, tous les députés sur le territoire de la Commission scolaire et l'Association des Commissions scolaires anglophones du Québec doivent être informés de cette réintégration.

e) Programme Santé, assistance et soins infirmiers du Centre de formation Eastern Québec : Stages au CSSS de la Vieille-Capitale (adoption)

ATTENDU QUE le Centre de formation Eastern Québec offre le programme Santé, assistance et soins infirmiers qui inclut un stage pour les élèves;

ATTENDU QU'une entente formelle doit être signée entre la Commission scolaire Central Québec et le CSSS de la Vielle-Capitale;

ATTENDU QUE le CSSS de la Vielle-Capitale a accepté de donner aux élèves la possibilité d'effectuer leur stage dans leur établissement;

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ W. Marois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ; que la Commission scolaire Central Québec conclut une entente avec le CSSS de la Vielle-Capitale afin de permettre aux élèves dans le programme Santé, assistance et soins infirmiers au Centre de formation Eastern Québec d'effectuer leur stage dans leur établissement; et

QUE le Directeur général soit autorisé à signer l'entente au nom de la Commission scolaire.

f) Amendement d'un contrat de transport d'un an (adoption)

Il est PROPOSÉ par S. Downs, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ; que la Commission scolaire Central Québec accepte le contrat de transport suivant d'une durée d'un an pour l'année scolaire 2014-2015;

Transporteur	Capacité	Territoire	2014-2015 (\$) Index 1.52% Excluant taxes
Nadia Lapointe	Berline	Iles d'Orléans	7 607 \$

Et QUE le Directeur général soit autorisé à signer ledit contrat au nom de la Commission scolaire Central Québec.

g) Politique de conditions de travail des employés en cas de fermeture temporaire des établissements (adoption)

ATTENDU QUE la version révisée de la Politique des conditions de travail des employés en cas de fermeture temporaire d'urgence des établissements a été adoptée lors de la réunion du Conseil du 12 décembre 2008;

ATTENDU QUE quelques clarifications mineures ont été jugés nécessaires par le Conseil d'administration;

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ; que la version révisée de la Politique des conditions de travail des employés en cas de fermeture temporaire d'urgence des établissements soit adoptée tel que présentée à l'**annexe 2** de ce procès-verbal.

h) Écoles Riverside régionale : Formation d'un comité ad hoc - Modification ou révocation d'un acte d'établissement et d'un plan triennal (adoption)

ATTENDU QUE tel que stipulé dans l'article 4.1 de la Politique relative à la modification ou à la révocation d'un acte d'établissement de la Commission scolaire Central Québec « ...La Commission scolaire verra à mettre en œuvre des méthodes plus efficaces pour consolider les inscriptions scolaires là où une réorganisation peut s'avérer avantageuse sur le plan éducatif et économiquement viable »;

ATTENDU QUE tel que stipulé dans l'article 6.1 de la Politique relative à la modification ou à la révocation d'un acte d'établissement de la Commission scolaire Central Québec « Le Conseil des commissaires désignera un Comité ad hoc pour réviser les critères et pour lui exprimer ses recommandations. »;

h) Écoles Riverside régionale : Formation d'un comité ad hoc - Modification ou révocation d'un acte d'établissement et d'un plan triennal (adoption) (continué)

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ; que le Conseil des commissaires approuve la formation d'un Comité ad hoc chargé d'examiner les critères et de formuler une recommandation au Conseil concernant la modification de l'acte d'établissement et du plan triennal de l'École secondaire régionale Riverside et de la révocation de l'acte d'établissement et du plan triennal de l'École primaire régionale Riverside; et

QUE le comité soit composé du Directeur général, de la Directrice des ressources humaines, le Directeur des ressources financières et trois commissaires; D. Ford-Caron, J. Robert et A. Visser.

i) Projet de loi 10 : Impact sur le Jeffrey Hale - Saint Brigid

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec a été mise au courant des répercussions négatives à la communauté anglophone de la région métropolitaine de Québec du Projet de loi 10, *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux*;

ATTENDU QUE pour les 150 dernières années, le Jeffrey Hale-Saint Brigid's a été diligemment administré et géré par la communauté anglophone et a bien servi la communauté anglophone de la région métropolitaine de Québec;

ATTENDU QUE le projet de loi 10, tel qu'il est actuellement rédigé, forcerait le Jeffrey Hale-Saint Brigid's à devenir une entité au sein d'un grand Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) dont le Président-directeur général (PDG) ainsi que les membres de son conseil d'administration serait nommé par le ministre, laissant ainsi la communauté anglophone avec aucune autorité sur la santé et les services sociaux fournis à ses membres;

ATTENDU QUE les écoles de la Commission scolaire Central Québec ont au fil des ans été très bien servi par le Jeffrey Hale-Saint Brigid's à travers de divers accords assurant le bien-être de ses élèves; jeunes et adultes;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec ne croit pas que la communauté anglophone sera mieux servie par un système sur lequel il n'a aucun contrôle;

Il est PROPOSÉ par J. Robert, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à L'UNANIMITÉ; que la Commission scolaire Central Québec soutient pleinement les efforts de la communauté anglophone de la région métropolitaine de Québec d'avoir le Projet de loi 10, *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux*, modifié de telle sorte qu'il ne sera pas désavouer des 150 années d'excellents services communautaires fournis par le Jeffrey Hale-Saint Brigid's; et

i) Projet de loi 10 : Impact sur le Jeffrey Hale – Saint Brigid (continué)

QUE copie de cette motion soit envoyé au Premier ministre du Québec; Philippe Couillard, au Ministre de la Santé et des Services sociaux; Gaétan Barrette, le Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport; Yves Bolduc et à tous les députés situés dans le vaste territoire de la Commission scolaire Central Québec.

j) Motion d'appréciation : Commissaires sortants de la CSCQ

ATTENDU QUE suite aux Élections scolaires du 2 novembre 2014, la diminution des circonscriptions certains commissaires de la Commission scolaire Central Québec ont décidés de ne pas soumettre leur candidature;

ATTENDU QUE ces Commissaires, par leur service sur une période de 7 ans, ont démontré leur engagement et leur dévouement à l'éducation dans le réseau des écoles publiques anglophones, en particulier aux écoles de la Commission scolaire Central Québec;

Il est PROPOSÉ par J.-A. Toulouse, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ; que la Commission scolaire Central Québec offre ses plus sincères remerciements pour l'engagement et le dévouement des commissaires sortants suivants:

Commissaire	Circonscription	Région
Robert Lemelin	4	Ville de Québec (est)
Marie-Soleil Tremblay	9	Rive-sud de Québec (ouest)
Darlene Brown	11	Trois-Rivières (est)
Edward Vining	12	Trois-Rivières (ouest)
Robert Vallières	13	Shawinigan
Marie-Claude Doucet	17	Saguenay

Et QU'il soit noté le niveau élevé de respect qui imprégnait dans les discussions du Conseil des commissaires en raison de leur dévouement à la réussite de nos élèves; et

QUE copie de cette résolution avec une lettre signée par le Président, M. Stephen Burke soit envoyé à chaque commissaire sortant.

Affaires nouvelles (continué)k) Motion de félicitations: École secondaire Saint-Patrick 'Fighting Irish' - Championnat régionaux

ATTENDU QUE l'équipe de football « Fighting Irish » de l'École secondaire Saint-Patrick a joué dans le championnat régionaux contre les Centurions de la Polyvalente Quatre-vents de St-Félicien le dimanche 9 novembre 2014;

ATTENDU QU'ils n'avaient pas gagné les Régionaux depuis 1980;

ATTENDU QUE l'équipe senior « Fighting Irish », Juvénile Div. 3 - a remporté les championnats régionaux avec un score de 32 à 30 sur les Plaines d'Abraham devant une foule record;

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ; que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec félicite les joueurs et les entraîneurs de l'équipe de football de l'École secondaire Saint-Patrick pour leur excellente saison 2014-2015, leur travail d'équipe et d'avoir gagné les enseignes de Champions régionaux et de Champions de ligue; et

QUE copie de cette résolution soit envoyés à l'équipe :

- Les joueurs;
- Philippe Trudel, Entraîneur-chef;
- Kevin McNulty, Coordonnateur défensif;
- André Gosselin, Coordonnateur offensif;
- Samuel Bédard, Entraîneur des demi offensif;
- Gabriel Morales, Entraîneur de la ligne defensive;
- Richard Bergeron, Entraîneur des secondeurs;
- Alex Dubois, physiothérapeute;
- Marc Ferland, président du Comité de parents de football.

Rapport des comitésa) Comité exécutif

Il n'y a eu aucune rencontre.

b) Comité des parents

Une rencontre a eu lieu le 18 octobre 2014. S. Nellis a fait un rapport sur cette réunion. Il a mentionné que l'un des sujets abordés lors de cette réunion était les portes ouvertes des écoles secondaires de la région de Québec qui ont été organisés cette année sur deux jours différents. S. Nellis a demandé à S. Pigeon s'il y a eu des répercussions suite à cette méthode. Le Directeur général a noté qu'il se réunira avec les deux directeurs d'école pour discuter de cette question et fera un rapport au Conseil.

14-11.16 **Rapport des comités (continue)**

c) Comité consultative de transport

Une rencontre a eu lieu le 23 septembre 2014. Le principal sujet de cette réunion a été discuté à l'item 15. a) Trajet scolaire 11 : Recommandation du la Protectrice de l'élève.

d) Comité de vérification

Une rencontre a eu lieu le 29 septembre 2014. L. Després a informé le Conseil que les états financiers seront déposés à la réunion du mois de décembre.

e) Comité d'évaluation de la Directrice générale

Il n'y a eu aucune rencontre.

f) Comité d'éthique et gouvernance

Il n'y a eu aucune rencontre.

g) Comité des ressources humaines

Il n'y a eu aucune rencontre.

14-11.17 **Association des commissions scolaires Anglophones du Québec**

a) Rapport du Conseil d'administration

Aucune réunion n'a eu lieu. Aucun rapport.

b) Rapports des comités

Aucune réunion n'a eu lieu. Aucun rapport.

14-11.18 **Prochaine séance**

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu mercredi le 10 décembre 2014 à 19h00.

14-11.19 **Période de questions**

a) Public

Aucun présent n'était présent.

14-11.19 **Période de questions (continué)**

b) Commissaires

D. Ford-Caron : Demande s'il y a possibilité d'envoyer une lettre aux écoles de la CSCQ pour encourager les élèves à assister aux réunions du Conseil des commissaires.

14-11.20 **Session à huis clos session**

Aucune session à huis clos n'a eu lieu.

14.11.21 **Ajournement**

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par C. Guay de lever la séance à 21h39.

Patti L. Moore
Secrétaire générale

Stephen Burke
Président

Adopté le 10 décembre 2014.

Commissaires de la Commission scolaire Central Québec - 2 novembre 2014

Circonscription / Rôle	Région	Nom
Président	Toutes	Stephen Burke
1	Québec (est)	Wyna Marois
2	Québec (Haute-ville)	Jean Robert
3	Québec (centre & L' Ancienne-Lorette)	Esther Paradis
4	Fossambault, Shannon, Valcartier, Stoneham, Lac-Beauport	Kevin Jack
5	Saint-Augustin, Comté de Portneuf, Trois-Rivières (est)	Jo Rosenhek
6	Rive-sud (est)	Heather Clibbon
7	Rive-sud (Nicolet, Thetford Mines, Lotbinière)	Aline R. Visser
8	Trois-Rivières (ouest) & Shawinigan	Sara Downs
9	La Tuque	Chantal Guay
10	Chibougamau	Jo-Ann Toulouse
11	Lac-St-Jean/Saguenay	Debbie Ford-Caron

**POLITIQUE CONCERNANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL
EN CAS DE FERMETURE TEMPORAIRE D'URGENCE D'ÉTABLISSEMENTS**

(Adoptée le 12 décembre 2008)

(Révisée le 14 novembre 2014)

Note: Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Table des Matières

1. But de cette politique.....	3
2. À qui s'adresse cette politique?.....	3
3. Procédures pour obtenir de l'information sur la fermeture d'établissement et pour signaler ces fermetures.....	3
4. Travail exigé des membres du personnel.....	4
5. Rapports d'absence et rémunération	4
6. Récupération de la journée scolaire.....	5
7. Autres activités.....	5
a) Ayant lieu dans les écoles	5
b) Organisées par les différents services du centre administratif de la commission scolaire.....	5
8. Absence préautorisée	5
9. Déplacements pour le compte de la commission scolaire.....	5
10. Entrée en vigueur	5



1. But de cette politique

Notre organisation s'attend à ce que les membres du personnel se présentent au travail selon leurs horaires respectifs. Toutefois, une température inclémente ou d'autres circonstances imprévues et inhabituelles peuvent obliger la commission scolaire à fermer ses établissements (écoles, centre, centre administratif).

La sécurité de notre personnel et de nos élèves est notre priorité; elle oriente les décisions prises par la commission scolaire en ce qui a trait à la fermeture de ses établissements.

2. À qui s'adresse cette politique?

Cette politique s'adresse à tous les membres du personnel (personnel de direction, personnel enseignant, professionnelles et professionnels et personnel de soutien) à moins d'indication contraire dans le cadre de cette politique.

3. Procédures pour obtenir de l'information sur la fermeture d'établissement et pour signaler ces fermetures

- a) **Température inclémente:** Les fermetures seront annoncées sur les ondes des stations radiophoniques locales; elles seront également annoncées sur le site Web de la commission scolaire. Aux écoles et au centre, la direction ou une personne mandatée appellera les suppléants et les remplaçants temporaires qui devaient se présenter au travail ce jour-là pour les viser de l'annulation de leur mandat. Au centre administratif, les directeurs de service ou une personne mandatée informera son personnel et les remplaçants temporaires pour les aviser de l'annulation de leur mandat.
- b) **Autres circonstances ou événements imprévus et inhabituels :** (par exemple, un incendie, une panne de courant, d'importants dégâts d'eau, etc.) - Les directions d'écoles ou de centre et le directeur général de la commission scolaire doivent immédiatement prendre les mesures nécessaires pour informer le personnel de la fermeture d'établissements



4. Travail exigé des membres du personnel

- a) Établissements fermés pour toute la journée (incluant le soir):
- Lorsqu'un établissement est fermé pour toute la journée, les membres du personnel n'ont pas à se présenter au travail.
 - Toutefois, en cas d'urgence ou de situation exceptionnelle, le directeur général est informé en premier lieu et en collaboration avec les directeurs de services ainsi qu'avec les directions d'écoles ou de centre peuvent prendre les mesures nécessaires pour maintenir l'ouverture de l'établissement et le personnel peut avoir à se rendre au travail sur appel.
- b) Établissements fermés pour une partie de la journée (incluant le soir) :
- Lorsqu'un établissement est fermé pour une partie de la journée, les membres du personnel qui ne sont pas déjà sur place n'ont pas à se présenter au travail.
 - Lorsque la décision de fermer un établissement est prise, on peut demander à certains membres du personnel de demeurer au travail jusqu'à ce que les élèves soient renvoyés de façon sécuritaire à la maison ou jusqu'à ce qu'on ait la situation bien en main. Le plan d'urgence de l'établissement ainsi que les conventions collectives orienteront la directrice ou le directeur vers les bonnes mesures à prendre (par exemple, veuillez consulter l'article 5-11.07 de l'entente locale pour le personnel enseignant).

5. Rapports d'absence et rémunération

- a) Les membres du personnel qui restent à la maison ou qui quittent le travail en raison de la fermeture de leur établissement ne sont pas tenus de remplir un rapport d'absence. Ils continueront à recevoir leur rémunération habituelle.

Exceptions: En cas de fermeture d'établissement pour une journée complète, les superviseurs dont la semaine de travail est de 15 heures ou moins (chapitre 10-2.00) ne seront pas payés. De plus, les suppléants et les remplaçants temporaires à qui on a téléphoné avant 7 h pour les aviser de l'annulation de leur mandat ne seront pas payés pour le remplacement prévu à l'horaire ce jour-là.

- b) Dans le cas où l'on demande à un membre du personnel de travailler en raison d'une situation d'urgence, comme nous en avons fait mention au point 4, il bénéficiera de temps de compensation équivalent ou de toute autre compensation prévue dans le cadre de la convention collective. Ce temps compensé sera pris à un moment mutuellement choisi par la direction d'école ou de centre ou par le directeur de service de la commission scolaire et la personne concernée.
- c) Le personnel de soutien ainsi que les professionnels qui doivent demeurer au travail tandis que d'autres membres du groupe auquel ils appartiennent ne sont pas tenus de le faire recevront une compensation monétaire.



6. Récupération de la journée scolaire

En cas de fermeture d'établissement, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par la commission scolaire, la journée de fermeture sera considérée comme une journée pédagogique et l'une des journées pédagogiques subséquentes prévues au calendrier deviendra une journée d'école régulière. Le temps perdu ne sera pas récupéré s'il s'est écoulé au moins deux heures et 30 minutes de cours en salle de classe avant l'annonce de la fermeture.

7. Autres activités

- a) **Ayant lieu dans les écoles** : En cas de fermeture d'établissement, toutes les autres activités devant avoir lieu dans cet établissement comme le conseil d'établissement, une soirée de rencontre avec les parents, des activités parascolaires, etc. sont également annulées.
- b) **Organisées par les différents services du centre administratif de la commission scolaire** : (par exemple, le Festival des Arts, le tournoi de basketball, etc.), ou par les écoles ou le centre (par exemple, les activités parascolaires) et qui ont lieu à l'extérieur de l'école, du centre ou des services de la commission scolaire seront normalement annulées.

8. Absence préautorisée

Si une absence a été préautorisée avant la fermeture de l'établissement, l'absence sera maintenue et traitée comme telle (par exemple, un jour de vacances qui a été préautorisé sera déduit de la banque de journées de vacances).

9. Déplacements pour le compte de la commission scolaire

Quiconque est en déplacement ou à l'extérieur de l'établissement pour affaires (rencontre, atelier, etc.) le jour de la fermeture aura du temps de compensation équivalent.

10. Entrée en vigueur

Cette politique entrera en vigueur le 14 novembre 2014.

